



Syndicat mixte pour la réalisation du contrat de
PAYS DU RUFFECOIS



MANSLE, le 1er septembre 1998

Le Président du Syndicat

à

Monsieur Gérard LIOT
Maire
16560 AUSSAC VADALLE

Cher ami,

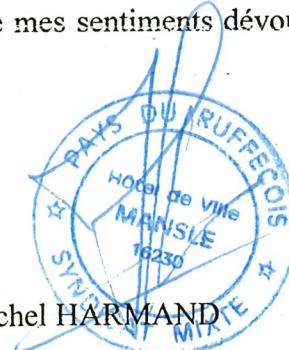
Suite à mes différents courriers et à nos délibérations, relatifs à l'aménagement de la RN10, voici le courrier que je reçois du Ministre des Transports.

Vous conviendrez qu'il ne répond pas totalement à notre attente.

Je tenais à vous en informer personnellement.

Bien entendu, les élus du Ruffécois en auront connaissance, lors d'une prochaine réunion.

Je vous prie de croire, cher ami, à l'expression de mes sentiments dévoués et les plus cordiaux.



Michel HARMAND

*Le Ministre de l'Équipement, des Transports
et du Logement*

18 AOUT 1998

N/REF : CAB/CP/20009

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'aménagement de la route nationale 10 en Charente au nord d'Angoulême, en particulier dans sa traversée du pays Ruffécois.

La RN.10 dans cette section, excepté au droit du hameau des Chauvauds, est d'ores et déjà aménagée à deux fois deux voies. Cependant, il subsiste de nombreux carrefours plans et des accès riverains directs. Leur suppression, accompagnée par la rationalisation du synoptique des échanges de l'itinéraire, est prévue dans le projet qui a été soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 novembre au 17 décembre 1997.

Les travaux relatifs à l'aménagement d'un demi-échangeur avec la route départementale 739 sur la commune de Puyréaux pourront débuter lorsque la procédure de déclaration d'utilité publique du projet soumis à l'enquête aura été menée à son terme.

Par ailleurs, lors de cette enquête publique, vous avez demandé la création de deux points d'échanges supplémentaires aux Nègres et à Tourriers, non prévus dans le synoptique des échangeurs présenté à l'enquête.

Ce synoptique, qui fixe la répartition des échangeurs le long de l'itinéraire, a été établi afin de desservir finement les territoires traversés tout en assurant la sécurité des usagers. Une fréquence trop élevée de points d'échange conduit à un fort mélange de trafic purement local et de trafic de transit. On constate alors une gêne pour les usagers. C'est pourquoi, la distance ne doit pas descendre en dessous de 5 kilomètres, ce qui est le cas pour la RN.10.

Dans cet esprit, il n'est pas prévu d'implanter d'échangeur au lieu-dit « les Nègres ». Le trafic susceptible d'être capté à ce lieu-dit est assez faible et un itinéraire de substitution strictement parallèle à cette route nationale sera créé, permettant ainsi d'accéder aux échangeurs adjacents distants de 4 kilomètres, sans allongement de parcours.

.../...

Monsieur Michel HARMAND
Maire de Mansle
Président du Syndicat mixte pour la réalisation
du contrat de Pays du ruffecois
Mairie
16230 MANSLE

Cependant, afin de valoriser les atouts touristiques de la commune de Verteuil-sur-Charente, une réflexion sera engagée sur le développement d'un circuit touristique à partir des points d'échange qui seront conservés.

Il est par ailleurs possible de compléter le demi-échangeur nord de Tourriers. En effet, deux carrières, dont une n'est exploitée que depuis peu de temps, génèrent un fort trafic de poids lourds, qui, sans cette mesure, serait contraint de transiter par le centre du bourg de Tourriers. Ce demi-échangeur supplémentaire captera un trafic important. La desserte des communes d'Aussac-Valade et de Villejoubert en sera par la même grandement améliorée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Carboineau

Jayssot

JK Jean-Claude GAYSSOT